

# CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

### DU 9 DECEMBRE 2019

L'an 2019 et le 9 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

**Etaient présents :** Mmes BOUCHOU Christiane, HALITIM Véronique,  
MM DECEVRE Hervé, DELANDRE Frédéric, GONON Bernard, LUCOT  
Christophe, MOREL Fernand, RAPET Gilles

**Absents excusés :** Mmes CUZIAT Régine, DEWIER Valérie, GROS Marianne, M. RIGAUD Michel

**Secrétaire de séance :** M. DECEVRE Hervé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour de la présente séance :

- Budget d'investissement - décision modificative n°3
- Budget de fonctionnement - décision modificative n°2

Le Conseil Municipal accepte.

#### **1- Accord de principe du conseil municipal pour la reprise des concessions cimetièrre en état d'abandon (procédure lancée en novembre 2015)**

Par délibération en date du 24 novembre 2015, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'engagement d'une procédure de reprise de 11 concessions cimetièrre en état d'abandon :

CARRE A		CARRE B
Allée 3	Allée 4	Allée 1
Emplacement 3 Emplacement 4 Emplacement 5 Emplacement 6 Emplacement 11	Emplacement 4 Emplacement 5 Emplacement 10	Emplacement 24-25 Emplacement 26-27 Emplacement 28-29

La procédure arrivant à son terme et l'état d'abandon ayant persisté, il convient de prononcer la reprise de ces concessions.

Le Maire sollicite donc l'avis du conseil municipal avant la décision finale de reprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord sur le principe de la reprise des 11 concessions listées ci-dessus.

VOTES POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0 DELIBERATION APPROUVEE

#### **2- Vente d'une maison de village cadastrée AB 580 - résultat de la consultation**

Par délibération du 16 septembre 2019, le conseil municipal a décidé de procéder à la vente du bien cadastré AB 580 sous pli cacheté au plus offrant avec une mise à prix à 15 000 €.

Le Maire explique que la consultation s'est déroulée du 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre 2019 et que 6 candidatures ont été reçues en Mairie. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 novembre 2019 afin de procéder à l'ouverture des plis et juger les offres selon les critères définis dans l'article 9 du règlement de la vente.

Aussi, le Maire informe le conseil municipal que l'offre de M. et Mme ALBORGHETTI Alain au prix de 26 000 € a été retenue par la commission. Il demande à l'assemblée de bien vouloir confirmer cette vente et l'autoriser à faire les démarches nécessaires auprès du notaire.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ATTRIBUE la vente du bien cadastré AB 580 à M. et Mme ALBORGHETTI Alain au prix de 26 000 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches auprès du notaire Maître DARMET à Lagnieu et à signer tous les documents afférents à la vente
- PRECISE que les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

VOTES POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0	DELIBERATION APPROUVEE
-------------------------------------	------------------------

### **3- Cession des escaliers de la chapelle du cimetière à M. Régis de LAROULLIERE - parcelle AD 163**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démarche engagée par Monsieur Régis de LAROULLIERE pour la restauration de la chapelle du cimetière lui appartenant.

Il explique que les escaliers permettant l'accès à cette chapelle et à son caveau sont situés sur une parcelle communale cadastrée AD163.

Il convient donc à des fins de régularisation, de procéder à un nouveau bornage pour qu'une division de la parcelle AD 163 puisse aboutir à une cession en bonne et due forme entre la commune et Monsieur Régis de LAROULLIERE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE de céder gratuitement à Monsieur Régis de LAROULLIERE la partie de la parcelle AD163 correspondant aux escaliers de la chapelle
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

VOTES POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0	DELIBERATION APPROUVEE
-------------------------------------	------------------------

### **4- Aménagements relatifs à l'accessibilité PMR aux établissements recevant du public**

*Par manque d'éléments, cette délibération est reportée à la prochaine séance.*

### **5- Budget d'investissement - décision modificative n°3**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prêt relais subvention conclu auprès de la caisse d'épargne en 2017 pour les travaux de construction du garage communal et la rénovation du groupe scolaire, a été totalement remboursé en 2019. Or, cela n'avait pas été anticipé au moment du budget ne sachant pas si toutes les subventions seraient versées dans le courant de l'année.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur les virements de crédits ci-après :

#### **■ CREDITS A OUVRIR :**

CHAP 16 - COMPTE 1641 emprunts en euros 4 400 €

#### **■ CREDITS A REDUIRE :**

CHAP 020 - COMPTE 020 dépenses imprévues - 4 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de régulariser la situation des crédits, telle que présentée ci-dessus.

VOTES POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0	DELIBERATION APPROUVEE
-------------------------------------	------------------------

## **6- Budget de fonctionnement - décision modificative n°2**

Le Maire explique au Conseil Municipal que les remplacements successifs du personnel ont généré des dépenses supplémentaires au chapitre 012 - charges de personnel.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur les virements de crédits ci-après :

### **■ CREDITS A OUVRIR :**

CHAP 012 - COMPTE 64131 rémunérations personnel contractuel 5 000 €

### **■ CREDITS A REDUIRE :**

CHAP 022 - COMPTE 022 dépenses imprévues - 5 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de régulariser la situation des crédits, telle que présentée ci-dessus.

VOTES POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTIONS 0 DELIBERATION APPROUVEE
--

## **7- Questions diverses**

\* *Calendrier* : Monsieur GONON rappelle aux élus les dates suivantes :

- vœux de la municipalité : 11 janvier 2020 à 18h30

- repas des aînés : 15 février 2020 à 12h

\* *Pont de Lagnieu* : le conseil municipal s'interroge quant à la présence de plusieurs poids lourds en même temps sur le pont sachant que le tonnage est en principe limité. Monsieur le Maire se charge de se renseigner auprès des services concernés.

\* *Vertroland* : Madame HALITIM informe le conseil que la commission attend la première version de l'imprimeur afin de procéder aux corrections.

\* *Bornes incendie* : Monsieur LUCOT demande aux élus de la commission voirie sécurité de se renseigner sur le prix d'une borne à incendie enterrée.

\* *label villes et villages fleuris* : Monsieur MOREL explique que des visites croisées incluant notre commune sont organisées le 16/12 par le CAUE. L'objectif étant une mise en situation selon les critères de sélection du jury final.

**Prochain conseil : le 13 janvier 2020 à 18h30 (à confirmer)**